



FOOTSOLIDAIRE

CONFERENCE-DEBAT FOOT SOLIDAIRE

« La protection des mineurs en milieu footballistique »

24 juillet 2009

Bamako, Stade du 26 mars

L'association FOOT SOLIDAIRE a organisé en partenariat avec l'académie Génération Foot Kayes, le 24 juillet 2009 une Conférence-débat sur le thème de «la protection des mineurs en milieu footballistique ». Sous l'impulsion du président du fondateur de Génération Foot Kayes Cheikh Tidiane DIONG, l'association a réuni différents acteurs maliens concernés par la protection des jeunes joueurs.

Au stade du 26 mars de Bamako, antre des Aigles du Mali, la sélection nationale, sous le parrainage du Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, les participants à la conférence Foot solidaire ont échangé et convergé vers une ferme détermination pour la protection des mineurs et la lutte contre un fléau qui mine le football et que chacun déplore.

M. Seydou DAWA, secrétaire général du Ministère des sports, assistait aux travaux, ainsi que M. Abbas FAMBOUGOURI TRAORE, directeur de cabinet, représentant la Ministre de la communication et des nouvelles technologies. Des associations et de nombreux jeunes footballeurs étaient également présents.

M. Mohamed EL MOCTAR, Ministre de la Culture, substituant M. Hamane NIANG, Ministre de la Jeunesse et des Sports, a demandé à l'assemblée de rendre un vibrant hommage aux jeunes joueurs venus assister aux travaux. Il a rappelé que la Conférence-débat visait un enjeu crucial qui était loin d'être abstrait. Rien n'était, selon lui, de trop, pour la protection de ceux qui sont l'avenir. Il a salué la tenue de cette conférence qui apportait un message citoyen aux jeunes maliens et regretté le drame que connaissent les enfants et leurs familles poursuivant un rêve qui les place à la merci d'intermédiaires autoproclamés, peu scrupuleux. Il a estimé que l'éducation des jeunes passait avant la performance sportive et conseillé aux académies de ne pas oublier leur rôle éducatif.

Au nom du Gouvernement malien, il a exhorté l'ensemble des acteurs du football, à tous les niveaux, à tout mettre en œuvre pour que le football reste un rêve et ne tourne pas au cauchemar. Dans cette perspective, certes les organismes internationaux tels que le Bureau International du Travail ou la FIFA joueront leur partition, mais il était urgent que les acteurs locaux convergent vers des synergies efficaces. Il s'agissait là, a-t-il conclu, d'un devoir dans l'accomplissement duquel le Gouvernement malien ne ménagera aucun effort.

M. Boubacar TOURE, Vice-président de la Fédération Malienne de Football (FEMAFOOT) faisant honneur à la tradition d'hospitalité malienne, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a salué la tenue de cette conférence, d'autant plus qu'il s'agissait de la toute première sortie officielle du nouveau bureau de la FEMAFOOT élu le 12 juillet 2009. Il a affirmé que la présence de la FEMAFOOT aux débats se voulait un témoignage de l'ardente conviction de la fédération malienne et du nouveau bureau de mettre en œuvre une politique de développement du football des jeunes et par conséquent, d'assurer la protection des mineurs, conformément à la Directive de la FIFA relative à l'encadrement du recrutement des jeunes africains. M. TOURE a déploré le destin tragique des jeunes footballeurs, semblable à celui de leurs frères qui traversaient déserts et océans pour trouver un travail en Europe ou ailleurs. Il a évoqué des jeunes footballeurs pris en otage dans les griffes de recruteurs peu scrupuleux, qui leur promettent monts et merveilles avec souvent, à la clé, une carrière précocement brisée. Invitant à une prise de conscience générale, il a réitéré l'engagement de la FEMAFOOT auprès de FOOT SOLIDAIRE et de l'ensemble des partenaires pour accompagner les nouvelles mesures de la FIFA notamment par des campagnes adéquates d'information et de sensibilisation des académies de football, des jeunes eux-mêmes et de leurs parents, mais aussi de toutes les sensibilités qui gravitent autour du développement du football. Il a enfin considéré que la tâche était certes ardue, mais surmontable grâce à une UNION SACREE dans laquelle la FEMAFOOT prendra toute sa part.

M. Jean-Claude MBVOUMIN, Président de l'association FOOT SOLIDAIRE a remercié les autorités sportives et publiques du Mali pour leur accueil et leur soutien. Il a dit que la conférence s'inscrivait dans la volonté de l'association de venir sur le terrain, à la source des problèmes. Il a présenté le rapport de la conférence Foot solidaire du 9 juin 2009 au siège de la FFF à Paris et dit que cette rencontre avait d'autant plus de sens que le Mali était une terre de football, rappelant que la toute première conférence sur le thème de la protection des jeunes joueurs s'était tenue à Bamako en 2000. Le Mali était en effet un pays significativement touché par le phénomène de trafic des footballeurs mineurs. Le fondateur de Foot Solidaire a rappelé quels étaient les tenants et les aboutissants de la problématique dont l'association a fait son combat. Il a dressé un sombre tableau de la face cachée du football. Et fait part des efforts sans relâche de l'association qui n'a eu de cesse depuis une dizaine d'années de consolider la mobilisation pour la protection des mineurs. Non sans effet, puisqu'aujourd'hui, chacun peut se réjouir d'une prise de conscience progressive de l'ensemble des acteurs sur le terrain et à tous les niveaux. En ce sens, il a souhaité que chacun s'applique à la mise en œuvre des dispositions de la Circulaire n° 1190 FIFA du 20 mai 2009 « Révision du règlement sur le statut et du transfert des joueurs – protection des mineurs ». Il a insisté sur la nécessité de cerner encore davantage le phénomène sur le terrain pour mieux l'éradiquer. Pour lui, la présence de l'ensemble des acteurs concernés autour de la table était de bonne augure pour une mise

en œuvre efficace au Mali. Jean-Claude MBVOUMIN a conclu en exhortant la FEMAFoot à poursuivre ses efforts, notamment en matière de formation des cadres techniques, mais plus généralement en matière d'information et de sensibilisation.

Pierre HENRY, le représentant de France terre d'Asile a salué le retour de la discussion sur la protection des enfants mineurs dans le football en terre malienne. Outre que le Mali a effectivement produit les grands joueurs qui illuminent les grandes compétitions et qui font le bonheur de tous les amateurs de ballon rond, il se souvenait lui aussi que le problème avait initialement été posé à Bamako en décembre 2000. La déclaration qui s'en était alors dégagée disposait que : « *Les transferts illégaux effectués dans des conditions inacceptables au regard des droits et des libertés humaines, de la morale et de l'éthique constituent un véritable fléau pour la jeunesse africaine* ». Il a donc saisi l'occasion pour mesurer le chemin parcouru et les progrès effectués d'une Conférence de Bamako à l'autre. A cet égard, il s'est réjoui de réelles avancées que chacun pouvait observer et de la nouvelle dynamique qui portait la lutte contre les phénomènes d'exploitation d'enfants mineurs. Pour autant, il a considéré qu'il restait fort à faire avant que le fléau ne soit véritablement éradiqué et que l'on cesse de dénombrier des enfants livrés à eux-mêmes aux portes des villes européennes. Plutôt qu'à traiter les effets de ces phénomènes en mettant en œuvre des actions d'urgence pour les victimes en Europe, il restait convaincu que comprendre, préciser la nature et les raisons du phénomène et le combattre à la source étaient de la première nécessité pour obtenir des résultats.

Plusieurs participants se sont ensuite livrés à un débat sans concession, avec des acteurs incontestablement concernés et mobilisés. Sans être exhaustif, on retiendra ainsi que M. Jean-Marc GUILLOU, fondateur des académies de football JMG a dénoncé « *la complicité des instances avec les grands clubs européens dans le pillage du football africain* ». Il s'est ensuite inquiété des termes du débat et souhaité que ceux-ci soient mieux précisés. A cet égard, un effort de définition de ce qu'était un « enfant » devait être fourni. Il a ensuite dit qu'il convenait d'identifier les réseaux en cause pour pouvoir déjouer le miroir aux alouettes que ceux-ci représentaient. Selon Jean Marc GUILLOU, « *les problèmes reposaient sur les causes suivantes* :

1°) - *vide juridique et faible implication des instances nationales ;*

2°)- *obsolescence de la réglementation en ce qui concerne les mouvements de joueurs. Ainsi, par exemple, le mécanisme de rétrocession de l'indemnité de formation aux clubs formateurs prévu par la FIFA pour les jeunes transférés ne se justifiait pas en Afrique en général, au Mali en particulier et était, par un effet pervers, « une entrave aux mouvements de joueurs » ; pour lui, il n'existait pas de « vraie » formation en Afrique, l'argent perçu par les clubs dits formateurs était « indu ».*

3°) - *Mauvaise perception par les instances du football des réalités du terrain ;*

4°) - *Intervention des agents de joueurs qui sont « un fléau pour le football. »*

Concernant le recrutement des jeunes joueurs, il a estimé qu'il était plus juste de négocier directement avec les parents, vrais responsables légaux des enfants, sans passer par les académies qui n'avaient pas de vraie légitimité. M. GUILLOU a pointé du doigt le problème de

la formation du jeune joueur en Afrique, la tricherie sur les âges. Selon lui, la méthode de contrôle actuelle par radiographie du poignet s'avérait inefficace. Il préconisait un système qui consistait à recruter les jeunes joueurs en fonction de leur poids et de leur taille.

Le Directeur Général de l'Association France Terre d'Asile a réagi, disant que s'il pouvait comprendre que bien des lacunes étaient à combler dans la gestion de la problématique qui nous occupe, mais il tenait à relativiser le propos certes passionné, mais à certains égards excessif de M. GUILLOU, notamment en ce qui concerne le vide juridique et l'implication des instances tel qu'il les avait dénoncé. Ainsi, en ce qui concerne la définition de l'enfant, il a observé que les textes existaient, faisant notamment référence aux différentes conventions internationales et à la Charte de l'Union Africaine qui définissait clairement l'enfant et la minorité. Concernant la réglementation spécifique au football, Pierre HENRY a dit que des textes existaient et pouvaient permettre une lutte efficace contre l'exploitation des enfants mineurs pour peu qu'ils soient appliqués avec la fermeté et la compétence nécessaires. Il a enfin jugé sévère le postulat de M. GUILLOU selon lequel les structures africaines ne prodiguaient aucune formation digne de ce nom, de sorte qu'elles percevaient indûment les indemnités de formation.

M. Mamadou Moussa DIANE, Chef du département de la formation des cadres techniques à la Direction Technique Nationale a salué l'initiative de FOOT SOLIDAIRE dans la mesure où il convenait de prendre la problématique de la protection des enfants mineurs dans le football à bras le corps, notamment au Mali. Homme de terrain, il avait fait le même constat quant à la réalité des phénomènes d'exploitation de jeunes footballeurs à qui des gens peu scrupuleux vendaient des chimères et les entraînaient dans des itinéraires qui étaient autant d'impasses.

Le cadre technique malien a convenu que le travail de mobilisation, tel qu'engagé par FOOT SOLIDAIRE, restait à poursuivre. En effet, l'urgence c'était encore et toujours d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs. Il a invité FOOT SOLIDAIRE à pérenniser son action en Afrique au-delà de cette conférence, en mettant en place des structures permanentes où l'ensemble des acteurs pourrait travailler ensemble pour faire reculer le fléau. Les cadres techniques, chevilles ouvrières du développement du football africains, devaient aussi être plus écoutés, notamment lorsqu'ils réclamaient un renforcement de leurs capacités. Dénonçant un vide juridique inquiétant dans le football malien, il a appelé à une implication plus significative des instances officielles, espérant que cette nouvelle Conférence à Bamako augurait de nouvelles volontés et de nouveaux comportements propre à entretenir la passion de tout un peuple pour le football.

M. Jean-Claude MBVOUMIN, a salué la contribution des uns et des autres aux débats, mais a tenu à poser sans concession qu'en toute hypothèse, le combat devait être mené avec les instances officielles du football, la FIFA en tête, qui, au-delà de la légitimité dont elles jouissaient et des moyens dont elles disposaient, semblaient afficher une réelle volonté de débarrasser le football des phénomènes d'exploitation qui l'entache. Il a fait remarquer que parmi les causes de certaines dérives, figuraient précisément la prolifération de structures privées qui s'inscrivaient hors de tout contrôle des instances et se livraient à des pratiques plus ou moins répréhensibles. Dans ce sens, il a invité tous les acteurs à prendre toute la mesure des règlements FIFA et en particulier de la Circulaire n°1190 de la FIFA « Révision du

règlement du statut et du transfert des joueurs – protection des mineurs ». En effet, celle-ci avait principalement trait à l'article 19 du règlement en question avec point d'ancrage la création d'une sous-commission pour la protection des mineurs (art. 19 al. 4), l'enregistrement des académies aux fédérations, l'enregistrement des jeunes joueurs à titre personnel lorsque les académies ne souhaitaient pas s'enregistrer (art. 19 bis), les frais de procédures (art. 25 al.2), l'augmentation de l'indemnité de formation pour les très jeunes joueurs (art. 5 al. 3 de l'annexe 4). Dans ces conditions, il était illusoire et hors de propos d'envisager toute action excluant les instances officielles. Bien au contraire, c'est sur ces dernières que toutes les synergies devaient s'appuyer.

La séance de questions-réponses qui a suivie avec l'assistance a semblé courte. La plupart des intervenants voulaient savoir ce qui allait être fait pour éradiquer le trafic de mineurs et aider le football malien à se structurer à la base. Parmi les questions du grand public, celle de M. Boubacar TOURE, qui s'est exprimé au titre de passionné de football et en tant que parent de jeunes qui rêvent eux aussi de belles carrières. Ce dernier a dit le besoin des familles et des enfants d'être informés et sensibilisés aux réalités du milieu footballistique par le biais de canaux sûrs et facilement accessibles. Il a demandé si FOOT SOLIDAIRE disposait de supports d'information et si l'association était en mesure d'assurer l'accompagnement des jeunes au Mali. Un exemplaire du Livret d'accueil du jeune footballeur de l'association publié en 2007, a fait le tour de la salle, pour montrer ce que pouvaient être un support d'information destiné aux jeunes et aux parents.

D'autres questions ont suivi et Jean-Claude MBVOUMIN a tenu à clarifier l'objet de l'association, ses ambitions mais également ses limites. Ainsi, FOOT SOLIDAIRE n'était pas un énième intermédiaire entre joueurs et clubs, l'association n'allait pas se substituer aux acteurs existants. Le rôle de FOOT SOLIDAIRE, sur la base du constat objectif des phénomènes d'exploitation des mineurs, était d'informer, sensibiliser et fédérer pour lutter contre ces fléaux. Dans cette mission, effectivement, FOOT SOLIDAIRE avait déjà établi des supports d'information. Sans doute sera-t-elle amenée à en créer encore.